



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2006

Soixantième session
Point 132 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2005

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/60/604)]

60/239. Suite donnée aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/271 du 23 décembre 2004,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales¹,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales¹.

*69^e séance plénière
23 décembre 2005*

¹ A/60/378.